



Date de convocation
26 novembre 2025

Date de séance
02 décembre 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	26
Procuration	06
Votants	32
Pour	29
Contre	00
Abstention	03

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux

Délibération du Conseil Municipal N°2025/89 du 02 décembre 2025

Listant les subventions à réformer du budget principal

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à dix-sept heures et trois minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Teura IRITI, Maire.

Etaient présents :

Nom-Prénom	Présent	Absent	Procuration
Mme Teura IRITI	X		
M. Gilles TEAUNA	X		
Mme Vahinetua TUAHU	X		
M. Jacky BRYANT	X		
Mme Anna YON YUE CHONG	X		
M. Edgar TEHAHE	X		
Mme June FREELAND		X	M. Jacky BRYANT
M. Jérémie CHAINE	X		
Mme Laïza PEU	X		
Mme Turia ARAPA	X		
Mme Micheline BANNER	X		
Mme Bernadette VANE	X		
M. Clet HAMBLIN		X	
M. Claudino TEHAMOANA	X		
M. Yves TERIITAU		X	Mme Laïza PEU
Mme Taiana TEHEI	X		
Mme Mirella TEIKITOHE		X	Mme Micheline BANNER
Mme Muriel LYAU	X		
M. Heimanu TERAI	X		
Mme Tehani YAO	X		
M. Raanui ARIITAI	X		
Mme Moeata MALINOWSKI	X		
M. Lémuel BROTHERS	X		
M. Hurimana TEIHO	X		
Mme Mélodie TEARIKI	X		
Mme Eve VOHI		X	Mme Vahinetua TUAHU
M. Frédéric DAFNIET		X	Mme Tahipitiani TIMAU
Mme Tahipitiani TIMAU	X		
M. Tepuanui SNOW	X		
M. Atonia MAITIA	X		
M. Joël BONNO	X		
Mme Ahuura ANEI épse HOMAI		X	Mme Bernadette VANE
M. Henri ESTALL	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les loi n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 709/MAC du 26 octobre 2004 approuvant la généralisation à l'ensemble des communes et des établissements de coopération intercommunale de l'instruction provisoire budgétaire et comptable M14 de la Polynésie française à compter du 1er janvier 2005 ;
- Vu l'arrêté du 11 juillet 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics à caractère industriel et commercial des communes et de leurs groupements en Polynésie française ;
- Ouï les explications fournies par Madame Teura IRITI, Maire ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 02 décembre 2025.

Le Conseil Municipal adopte

Article 1. - Est approuvée la mise à la réforme de l'actif des subventions du budget principal listées dans l'annexe de la présente délibération étant liées à des biens réformés pour obsolescence.

Article 2. - Madame le Maire et le Trésorier des Iles-du-Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

Article 3. - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4. - La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Le secrétaire de séance



Vahinetua TUAHU



Madame le Maire



Teura IRITI

Madame le Maire atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis à la Subdivision administrative des Iles du Vent

Le..... **- 5 DEC. 2025**

Et notifié à l'intéressé(e) ou publié

Le..... **- 5 DEC. 2025**

Note explicative de synthèse de la délibération n°2025/89 du 02 décembre 2025

Listant les subventions à réformer du budget principal

L'inventaire du patrimoine a permis de mettre en avant plusieurs biens **obsolètes**. Certains de ces biens (matériels ou travaux) ont été financés au travers de subventions accordées par l'Etat ou le Pays.

Ces biens étant devenus obsolètes, on doit les réformer. De ce fait, les subventions correspondantes sont également réformées, ce qui signifie leur retrait de l'inventaire communal et des comptes de la collectivité.

Cette opération permet :

- d'assurer une **meilleure fiabilité de l'inventaire du patrimoine**,
- de préparer la commune aux évolutions liées au passage à la nomenclature M57 en 2027,
- de clarifier la valeur réelle du patrimoine encore en service.

Il s'agit d'une régularisation patrimoniale **sans incidence négative sur les finances de la commune**.

Tel est l'objet du projet de délibération qui est soumis à l'approbation de notre conseil.

Article	N° d'inventaire	Libellé Immobilisation	Date d'achat	Montant	Reprise cumulée au 31/12/2024	VNC	Bordereau	Titre
1346	2005.11	Subvention FIP / Achat de logiciel informatique 2004	19/09/2005	4 518 058	0	4 518 058	84	224
1346	2006.7	CONVENTION FINANCEMENT 114-04 Matériel informatique	24/07/2006	959 158	0	959 158	47	152
1346	2014.1	Equipement en panneaux solaires de l'école primaire de Erima	11/03/2014	3 220 253	0	3 220 253	26	94
Total 1346				8 697 469	0	8 697 469		
1347	2006.8	CONVENTION FINANCEMENT 114-04 Matériel informatique	24/07/2006	531 342	0	531 342	47	152
Total 1347				531 342	0	531 342		
13251	2014.4	Remplacement des postes informatique de la maison de jeunesse	07/05/2014	91 085	0	91 085	52	175
13251	2014.10	Remplacement des postes informatique de la maison de jeunesse	10/09/2014	180 172	0	180 172	87	394
Total 13251				271 257	0	271 257		
Total général				143 131 054	0	143 131 054		